

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2025**

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/25

ID : 074-217400795-20250710-2025\_021\_DEL-DE

Séance du jeudi 10 juillet 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le mercredi 2 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h10, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de votants : 8 + 4 pouvoirs

Présents (8) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; POYET-MOREUL Evelyne ;  
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents (2) : M. CREDOZ Pierre et Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence

Pouvoirs (4) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme MEILLIER Claire donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne

Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION  
N°2025-021**

**MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EN PRÉVOYANCE  
COMPLEMENTAIRE POUR LA GARANTIE « PRÉVOYANCE »  
EN LABELLISATION**

Le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 7 € mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, il est proposé de participer au financement des contrats et règlements, appartenant à la liste labellisée, auxquels les agents choisissent de souscrire, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation dudit contrat.

Actuellement, suite à la délibération en date du 10 novembre 2015, le montant de la participation employeur institué pour le risque « prévoyance » est 10 euros brut mensuel par agent. Il est proposé d'augmenter la participation de la collectivité à hauteur de 15 euros brut mensuel par agent.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du 10 novembre 2015 instaurant la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du 10 avril 2025 ;

DECIDE :

- d'approuver le principe du financement de la commune de LES CLEFS sur les contrats et règlements labellisés ;
- d'augmenter le niveau de participation financière de la commune de LES CLEFS à hauteur de 15 euros brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura souscrit un contrat labellisé à compter du mois de Juillet 2025 ;
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2025 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Buleux', with a horizontal line underneath.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/25

ID : 074-217400795-20250710-2025\_021\_DEL-DE